



AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 12 mai 2009 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes, à savoir :

A- Ordonnance ORD2709-012 relative au Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve.

- L'annexe 2 du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve est modifiée par l'ajout du concessionnaire suivant :

Éco-quartier Hochelaga
3980, rue La Fontaine
Montréal, Québec (H1W 1W6)
Téléphone : 514 521-2280

B- Ordonnance ORD2709-013 relative à l'exemption accordée au propriétaire du terrain composé du lot 1711 246 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de fournir une unité de stationnement exigée par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

C- Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2009 (partie 2) ».

Ces ordonnances concernent :

1- Ordonnance ORD2708-014 permettant l'autorisation de bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20) dans le cadre d'événements prévus dans le Tableau des événements sur le domaine public 2009 (partie 2);

2- Ordonnance ORD2708-015 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente de nourriture et de boissons non alcoolisées et la consommation de boissons non alcoolisées sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, article 8);

3- Ordonnance ORD2708-016 permettant la fermeture de certaines rues, telles qu'identifiées dans le Tableau des événements sur le domaine public 2009 (partie 2), *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 8).

Les ordonnances ci-hauts mentionnées peuvent être consultées au Bureau Accès Montréal situé au 5600, rue Hochelaga, bureau RC. 20, de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 19^E JOUR DE MAI 2009.

M^e Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement